

Paris, le 8 juillet 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **14 Juillet 2020 : un feu d'artifice pour les Parisiennes, les Parisiens et tous les Français adapté au contexte sanitaire**

Comme chaque année, la Ville de Paris organise le tir d'un feu d'artifice depuis la Tour Eiffel à l'attention des Parisiennes, des Parisiens et de tous les Français.

Compte tenu du contexte sanitaire et réglementaire actuel, et notamment de l'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes, les festivités à Paris ne peuvent se tenir en présence d'une large foule comme c'est le cas chaque année.

Dans ce contexte, Anne HIDALGO, maire de Paris, et Didier LALLEMENT, préfet de Police de Paris, ont décidé d'adapter cet événement aux circonstances exceptionnelles avec des modalités d'organisation particulières et en faisant appel au sens des responsabilités et au civisme des Parisiens.

Concrètement, le feu d'artifice aura donc lieu comme à l'accoutumée mais le public ne pourra être accueilli au sein d'un large périmètre autour de la Tour Eiffel. C'est également le cas du concert organisé sur le Champ de Mars par Radio France qui se tiendra à huis clos cette année.

En application d'un arrêté du Préfet de Police, une large zone d'exclusion sera mise en place autour du site afin d'assurer la sécurité du feu et de prévenir tout éventuel attroupement de personnes.

Une information dédiée sera relayée aux riverains et sur le site Paris.fr pour préciser les contours et le fonctionnement de cette zone d'exclusion surveillée par des agents de la Ville de Paris et des fonctionnaires de la préfecture de Police.

Des restrictions d'accès seront ainsi mises en œuvre dès 11h sur le Champ-de-Mars et à compter de 16h autour du site de Trocadéro et sur le pont d'Iéna.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 €/la minute)

[www.prefecturedepolice.paris](http://www.prefecturedepolice.paris)

[courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

À compter de 19h00, une large zone s'étendant du pont de Grenelle jusqu'au pont de l'Alma, englobant le Champ-de-Mars et le site du Trocadéro, sera strictement interdite au public.

Seuls les riverains, résidents des hôtels et professionnels en mission pourront accéder à ces zones, sur présentation d'un justificatif.

Plusieurs stations de métro seront fermées au sein du périmètre interdit et en périphérie.

Les Parisiennes, les Parisiens et tous les Français sont fortement encouragés à ne pas se rassembler autour du périmètre interdit, pour des raisons sanitaires. Ils sont invités à suivre la retransmission télévisuelle du feu d'artifice.

Diffusé en direct en France et à l'étranger à partir de 23h, ce feu d'artifice sera une démonstration du savoir-faire français en matière de pyrotechnie.

Le Feu du 14-Juillet à Paris marquera, comme chaque année, un temps d'unité nationale et de joie partagée pour tous les Français.

Cette année, il sera aussi, aux yeux du monde entier, le symbole de la résilience de notre capitale et de notre Nation et un hommage à tous les héros du quotidien qui ont œuvré pendant la durée de l'épidémie.

Service presse PP : 01.53.71.28.73 - [ppcom@interieur.gouv.fr](mailto:ppcom@interieur.gouv.fr)

Service presse Mairie de Paris : 01.42.76.49.61 - [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)